



## **Déclaration de la délégation FO.-DGFIP 78 lors de la formation spécialisée d'urgence du 12 mai 2023.**

Monsieur le Directeur,

Nous nous retrouvons en séance exceptionnelle de formation spécialisée pour évoquer une situation particulièrement grave.

En préambule, il ne vous a pas échappé que, lors des derniers mouvements de mutation, le déficit entre les départs et les arrivées se creuse encore et encore.

Parallèlement, en début d'année, vous avez décliné de nouvelles suppressions d'emplois dans le département.

Depuis de nombreuses années, nos services sont exsangues et la souffrance au travail s'amplifie. Aucun des services de notre département n'est épargné.

Parallèlement à cela, cette année, une politique d'évaluation ingrate a été imposée à la DGFIP. Une dévalorisation globale a été instaurée tout en demandant de faire toujours plus aux équipes.

Dans les Yvelines, votre consigne, Monsieur le Directeur, a été d'amplifier cette dévalorisation. Pour exemple, les quatre croix en exceptionnel pour les cadres A et A+ sont devenues deux maximums. Tout cela accompagné de beaux discours dans les appréciations.

En conclusion, faites plus en étant moins sans demander aucune reconnaissance !

Quand on additionne le tout, en y mettant un management particulier voir nocif, nous en arrivons à des actes désespérés voir radicaux de la part de nos collègues en détresse comme l'est notre malheureuse collègue du service Rh qui a voulu mettre fin à ses jours ce mardi.

Vouloir laisser croire qu'il ne s'agissait que d'un appel au secours ou que cette dernière souffre d'instabilité n'est que réducteur, méprisant et insultant.

Malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas isolé dans le département. Que faut-il dire, que faut-il faire afin que les collègues viennent travailler sereinement ?

Nous n'en sommes plus à tirer la sonnette d'alarme. Des commissions ont déjà eu lieu. Pour quel résultat ? D'ailleurs, nos collègues des Mureaux attendent toujours qu'une nouvelle date leur soit proposée suite à l'annulation de la dernière pour avoir un compte-rendu en collectif des auditions.

Cette instance va décider de composer une nouvelle commission et de nouvelles auditions auront lieu. Les conclusions seront-elles, comme bien souvent, pas de responsable, pas de coupable ou des déplacements sans sanction auront-ils lieu ?

Pour nous, vous connaissez le service concerné, le management pratiqué et, de fait, vous disposez de toute la latitude pour agir dans l'intérêt de la protection des agents.

A défaut, compte tenu du déroulé des événements, un signalement sera sans doute fait auprès des juridictions compétentes qui seraient plus à même de faire toute la lumière sur cette situation.

Pour conclure, nous craignons malheureusement que de tels actes puissent se reproduire dans notre département au vu des signalements qui nous remontent.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, allons nous devenir un deuxième France Télécom ?